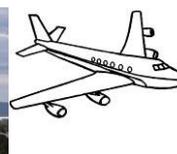


Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 27 – Août 2017

Le calme avant la tempête.

Nous citoyen.ne.s ne manquerons pas de nous insurger contre le processus d'ordonnances qui contourne les débats des parlementaires. Mais ne nous trompons pas de combat : ce processus a été annoncé dès la campagne présidentielle, martelé pendant la campagne des législatives. Les citoyen.ne.s ont voté, les parlementaires ont voté. Eh oui ! On a été prévenus ! Devrions-nous rejoindre les grands démocrates qui refusent le résultat des urnes ? A priori non.

Sur le fond, le texte de la réforme s'annonce épineux sur plusieurs terrains, sans que l'on ne connaisse à ce jour les contours précis : articulation entre la négociation d'entreprise et la branche, regroupement des IRP, négociations sans syndicat, compte pénibilité, plafonnement des indemnités prudhommales et recul des délais de recours, plans de départs volontaires,...

La CFDT n'a pas demandé cette loi mais s'est employée à modérer les ardeurs patronales pendant tout l'été. La confédération a exprimé ses positions dans la presse notamment le 12 juillet (Paris Match, « attention à la justice sociale ») et le 25 juillet (« la CFDT opposée à une simplification bête et méchante ») où sont indiquées des « lignes rouges ¹ ».

On ne sait pas aujourd'hui ce que contiendront les ordonnances. Deux options :

- ✓ Soit le gouvernement veut passer en force avec ses projets initiaux en s'appuyant sur sa légitimité politique (le programme était clair avant les élections) en dépit de toute concertation avec les syndicats, et la CFDT s'opposerait à la réforme,
- ✓ soit le gouvernement revient tout ou partie sur les points qui constituent les « lignes rouges » de la CFDT et propose au syndicalisme des moyens renforcés pour agir. Dans ce cas, la CFDT soutiendrait très probablement la réforme, et serait sans doute encore incomprise.

En annonçant d'ores et déjà une grève le 12 septembre, la CGT sera opposée à la réforme, quelle qu'elle soit.

Nous syndicalistes allons devoir regarder en face la réforme proposée, débattre dans les syndicats, nous exprimer en interne sans attiser la probable division. Soyons fiers de ce que porte la CFDT, tout en organisant le débat militant. Venons nombreux le 3 octobre à Paris pour dire ce que nous pensons, écouter ce qui sera dit. A n'en pas douter, la rentrée va être agitée.

Pour l'UmN
Cécile Maire
Secrétaire Générale

UmN-CFDT 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair
Edition de la lettre électronique : Cécile Maire
Comité de relecture : Pascal Gervaise, Vivien Orléach, Jean-Louis Turpin

06.84.88.07.12 umncfdt@orange.fr

¹ Article du 25/07/2017 : délais raccourcis de recours aux Prudhommes, plafond indemnités prudhommales trop bas, négociations possibles sans organisation syndicale, référendum à l'initiative de l'employeur, suppression des DP.

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre à l'UmN une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique. **Le Mét@llo Normand** est actuellement diffusé aux militant.es listé.es par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération, à d'autres Unions métaux. Ceux qui la reçoivent sont libres de la faire suivre, par exemple aux adhérent.es de leur section. Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr
en informant votre syndicat.

Point de vue : que fera la CFDT de sa victoire ?.....	3
Discrimination anti-syndicale : une partie du débat actuel	4
Congrès CFDT Cadres le 14-15-16 juin 2017 à Saint Malo	5
Rendez-vous le 3 octobre ! Pensez à vous inscrire !	5
Sogefi Filtration à Vire (Calvados) : rencontrer les salarié.e.s !.....	6
Barbecue d'été pour deux syndicats	6
Challenge développement	6
La CFDT contribue à la reprise de Carross'industries (Carrouges, Orne)	8
De la lecture !.....	9
Formation syndicale	10
A vos agendas !	10
L'Outil du Mét@llo : vers une convention collective nationale dans la métallurgie	11

Point de vue : que fera la CFDT de sa victoire ?**Réflexion***Ouest France, 2 juin 2017***Que fera la CFDT de sa victoire ?****Point de vue.** Par Michel Duthoit, président de l'Association pour le développement des relations sociales (Adres).Michel
Duthoit.

Avec une avance de plus de deux points, la CFDT est devenue sans conteste la première organisation syndicale du secteur privé en France. Rien que de très logique. C'est le résultat de tendances de fond.

D'abord l'évolution des salariés et plus généralement de la société française : comme dans la plupart des pays développés, ils n'adhèrent plus au credo marxiste selon lequel la lutte des classes serait le moteur du progrès. Les désastres et les horreurs des expériences soviétiques sont passés par là ; le capitalisme plus ou moins apprivoisé des démocraties occidentales aussi. À quelques exceptions insignifiantes, les tenants du marxisme pur et dur ont disparu du paysage politique et syndical opérationnel. Une partie cependant n'a pas su, ou voulu, remettre en cause cette croyance initiale. Elle se reconnaît aux refus de toute adaptation à la réalité du travail d'aujourd'hui, envers et contre tous les changements du monde, de la concurrence, de la compétitivité.

Après les espoirs d'ouverture de Louis Viannet et Bernard Thibault, la CGT récente de Philippe Martinez s'est bloquée sur cet immobilisme forcené qui n'a d'égal que sa véhémence, parfois sa brutalité. Si cela rassure une partie des salariés, souvent les mieux protégés, ce comportement est en décalage de plus en plus accentué avec l'approche d'une majorité de salariés. Ceux-là sentent bien que le rejet frontal n'arrange rien. Que les exigences de la mondialisation sont aussi des atouts si on sait les marier avec les principes de la protection sociale. Concrètement, cela s'appelle de la sociale démocratie ou de la démocratie sociale, comme on veut.

**Ne pas devenir
un « syndicat-parti »**

Précisément, la CFDT porte cette orientation dans les gènes qu'elle a en partie reçus de la CFTC. En plaçant l'épanouissement de l'Homme comme but ultime du développement économique, et donc du combat syndical, elle était déjà préparée à comprendre cette évolution. Son positionnement purement syndical en a renforcé la visibilité au moment de choix essentiels pour notre société tels que la réforme des retraites.

Ses modes d'action (négociation, débat, vote plutôt que le coup de poing spectaculaire) ont été mieux compris. Bref, c'était normal qu'elle devienne majoritaire.

Cependant, plusieurs dangers la guettent. D'abord, il ne s'agit que d'un seul scrutin et sa pole position demande à être confirmée. Ensuite, il ne faut jamais oublier l'émiettement du paysage syndical : cinq ou six organisations totalisant à peine deux millions d'adhérents. Même si on se base davantage sur les suffrages obtenus que sur le nombre des syndiqués, cela montre la faiblesse du syndicalisme, et donc de sa capacité de négociation.

Si la CFDT ne profite pas de son leadership pour ouvrir et rassembler, cela ne fera qu'empirer. Enfin, on le sait : le fait d'avoir gagné peut enivrer. Pour la CFDT, l'épisode « post 68 », qui l'avait mise en avant, au moins parmi les jeunes, en a montré les dérives : un syndicat-parti, comme s'en moquait André Bergeron, qui s'exprimait sur tout, donnait des leçons à tous et finissait par ne plus savoir où il en était jusqu'à en perdre ses adhérents.

Il a fallu plusieurs décennies et quelques psychodrames pour en sortir par une re-syndicalisation gagnante. Oui, la CFDT est logiquement en tête. Il reste à souhaiter qu'elle contrôle, pour le bénéfice de tous, le volume de ses chevilles.

Discrimination anti-syndicale : une partie du débat actuel

Cécile Maire a été sollicitée pour un témoignage dans un séminaire de la DARES (organisme d'études du ministère du travail). Acceptant de témoigner à l'heure où l'on veut renforcer la négociation d'entreprise, elle a cité de nombreux exemples de vécu des militant.e.s de la métallurgie normande (notes disponibles sur demandes) et exposé ce qu'est l'action d'une structure régionale comme l'UmN sur ce sujet. Suite à cette intervention, le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) a également souhaité l'auditionner, ce qui a donné lieu à une vidéo en ligne. Cette visibilité a été l'occasion de dénoncer un droit syndical existant mais souvent bafoué, et d'appeler à un renforcement de l'effectivité du droit syndical.



09/06/2017

L'entreprise, lieu de négociation...et de discrimination anti-syndicale !

L'activité syndicale expose toujours les salariés à des risques réels dans leur entreprise, ont constaté des chercheurs lors d'un séminaire de la Dares. Alors que le gouvernement souhaite accroître le champ de la négociation collective d'entreprise, la persistance de ces discriminations pose la question de la loyauté d'un dialogue social décentralisé.

Article complet :

<http://www.actuel-ce.fr/content/negociier-dans-entreprise-mais-discrimination-syndicale>

Juillet 2017

Video en ligne

<https://www.youtube.com/watch?v=hyFyQHRjBaM>

Le rapport du CESE dans le lequel s'intégrait cette intervention est accessible sur <http://www.lecese.fr/content/le-cese-rendu-son-avis-sur-les-discriminations-syndicales>



Congrès CFDT Cadres le 14-15-16 juin 2017 à Saint Malo

Le congrès de la CFDT Cadres s'est tenu à Saint-Malo en juin dernier, rassemblant plus de 300 militant.e.s des URI et Fédérations. 15 structures ont proposé en tout 122 amendements aux textes proposés.



Il a été mentionné une progression de 33% du nombre de cadres adhérents CFDT, qui résulte tout à la fois d'un meilleur recensement des cadres avec GASEL, d'un mouvement de fond du salariat (de plus en plus de cadres en proportion) et d'une sensibilisation plus forte à la syndicalisation. Ces trois jours d'échanges ont été l'occasion d'un débat sur le syndicalisme européen et l'évolution de l'Europe de

manière plus générale. La question du travail, au-delà du fait d'avoir un emploi, a été longuement abordée à travers les outils proposés par la CFDT Cadres (Observatoires des Cadres, organisme de formation CREFAC), une table ronde sur le temps de travail où intervenait Pascale Lvet (ANACT) et des militant.e.s de Thalès, Michelin et Atos, les expérimentations sur la qualité de vie au travail. « Si l'on sait décrire le travail réel, on peut le faire évoluer. »

En photo, Patricia Blancard, notre correspondante CFDT Cadres pour la métallurgie.

Rendez-vous le 3 octobre ! Pensez à vous inscrire !

<https://3octobre2017.cfdt.fr/>

Toutes les adhérentes et tous les adhérents sont invités.

Des bus sont affrétés au départ de la Normandie.



Sogefi Filtration à Vire (Calvados) : rencontrer les salarié.e.s !



Des militants, une tente, des chasubles oranges et des documents CFDT : voici la recette mise en œuvre par le syndicat Flers Condé Vire pour entretenir les liens entre militants et salarié.e.s de



Sogefi Filtration. Postés à l'entrée de l'usine, c'est l'occasion d'entrer en dialogue avec les salariés, et de proposer l'adhésion. Cette opération, préalable aux élections professionnelles, a été appréciée des militants de la section. Simple et rapide, l'UmN peut vous aider à mettre en place cette action de syndicalisation aux portes de votre entreprise.

Barbecue d'été pour deux syndicats

Dans la Manche : les débutants s'initient au barbecue dans la convivialité



A Rouen, les routards du barbecue travaillent un peu avant de s'y mettre.

Challenge développement

CHALLENGE DÉVELOPPEMENT



Du 16 mai 2017 au 2 mai 2018, la confédération organise un grand jeu concours : c'est le Challenge développement ! Depuis 2013 près de 2 millions de salariés et agents ont choisi la CFDT dans les urnes, à nous de les convaincre de passer à l'adhésion ! Après la 1^{ère} place obtenue dans le privé et à quelques mois des élections dans les fonctions publiques, c'est un défi pour vos équipes qui se joue en 6 catégories, afin que chacun puisse participer dans son domaine de prédilection et multiplier ses chances de gagner.

À GAGNER :

42 000 euros de bons d'achat sur du matériel militant ou des formations*

Une invitation au Congrès de Rennes d'une délégation de 2 personnes par équipe gagnante pour la remise des récompenses**

Alors, à vos marques, prêts, partez

Le décompte commence dès le 16 mai 2017, et vous avez jusqu'à fin 2017 pour vous inscrire.

Inscriptions : developpement@cfdt.fr

Règlement du concours sur www.cfdt.fr/challenge

6 CATÉGORIES
pour que chacun ait sa chance de gagner

LE CHALLENGE SECTION SYNDICALE

récompensera les 3 syndicats qui auront créé le plus de nouvelles sections syndicales. La création de sections devra être formalisée par la désignation d'un DS ou RSS avec au moins 2 adhérents.

À gagner : 3 bons d'achat de 2 000 €.

LE CHALLENGE CAMPAGNE ORIGINALE

récompensera les 3 syndicats et/ou sections qui auront mené les campagnes de syndicalisation les plus originales. Les syndicats et les sections pourront envoyer la description de leur campagne de syndicalisation et leurs outils.

À gagner : 3 bons d'achat de 2 000 €.

LE CHALLENGE FORMATION ADHÉSION

récompensera les 3 syndicats qui auront formé ou envoyé en formation le plus d'adhérents et de militants sur la proposition de l'adhésion. Le calcul se fera à partir des fiches d'émargement ou les justificatifs de formation.

À gagner : 3 bons d'achat de 2 000 €.

LE CHALLENGE ACCUEIL

récompensera les 3 syndicats qui auront accueilli le plus grand nombre de nouveaux adhérents (moins d'un an d'ancienneté) lors de temps d'accueil. Les syndicats devront envoyer les fiches d'émargement et une restitution du déroulement du temps d'accueil.

À gagner : 3 bons d'achat de 2 000 €.

LE CHALLENGE ADHÉSIONS

récompensera les 3 syndicats et les 3 sections qui auront enregistré le plus grand nombre de nouveaux adhérents.

À gagner : 6 bons d'achat de 2 000 €.

LE CHALLENGE CROISSANCE

récompensera les 3 sections (existantes au début du challenge) qui enregistreront le meilleur taux de croissance.

À gagner : 3 bons d'achat de 2 000 €.

La CFDT contribue à la reprise de Carross'industries (Carrouges, Orne)

Laurent Anjay (3e à gauche), Jean Froment-Meurice, Yohann Julien, Arnaud Lecadre, Fabrice Bouyer, Houcine Ouaraou

Ouest-France, Modifié le 06/07/2017 à 17:48 | Publié le 06/07/2017 à 08:44

Après la faillite de l'entreprise ATSV, qui avait succédé à Carross'ambulance, l'atelier carrougien, avec ses 11 salariés, a trouvé un repreneur. L'entreprise a repris la fabrication d'ambulances.

Laurent Anjay, l'un des principaux actionnaires, président de la SAS Carross'industries, qualifie de « **rocambolesque** » la façon dont s'est déroulée la procédure de reprise. « **On est allé de surprise en surprise. Nous avons d'abord appris que les deux autres repreneurs éventuels n'avaient pas déposé de dossier et nous nous sommes retrouvés seuls en lice. À la première audience du tribunal de commerce nous avons fait une proposition avec deux conditions suspensives : un prêt de 80 000 € de la banque et la véracité du carnet de commandes avec 15 véhicules** », explique Laurent Anjay.



Succédant à Rémi Gesbert (à g.), Arnaud Lecadre et Yohan Julien (en orange) ont fait appel au réseau CFDT, dont Thierry Coignard (4e en partant de la g.)

Un nouvel actionnaire

« **Le prêt ayant été refusé, nous n'avons pas levé les conditions suspensives et notre offre était irrecevable. Les délégués du personnel m'ont appelé aussitôt et ils ont aussi appelé le commissaire au redressement productif, M. Ouarraou, qui a organisé un nouveau tour de table avec les acteurs. L'arrivée d'un nouvel actionnaire, Fabrice Bouyer, avec 50 000 € de trésorerie, a débloqué la situation** », poursuit Laurent Anjay. Le capital de l'entreprise est détenu par Laurent Anjay, à 35 %, Fabrice Bouyer, à 35 %, Jean Froment-Meurice, à 20 %.

Les 15 % restants sont partagés entre cinq salariés. C'est la nouveauté, avec un engagement des délégués CFDT très important, jugé « décisif » par El Houcine Ouaraou.

« Une belle histoire qui commence »

Ce dernier constate qu'il y a eu « **une véritable volonté des salariés de sauver leur entreprise. Les délégués ont été actifs et efficaces avec les différentes instances. Ce n'était pas évident, c'était comme être dans une tornade et vous avez su faire comprendre à vos collègues les enjeux. Grâce à votre acharnement, une page se tourne, vous repartez avec une dynamique rassurante. C'est une belle histoire qui commence avec un vrai savoir-faire, une expertise, une qualité reconnue au niveau national. Le projet préserve tous les salariés dans une perspective de croissance et de recrutement. Quand viendra la deuxième phase, avec des investissements, nous allons vous soutenir** ».

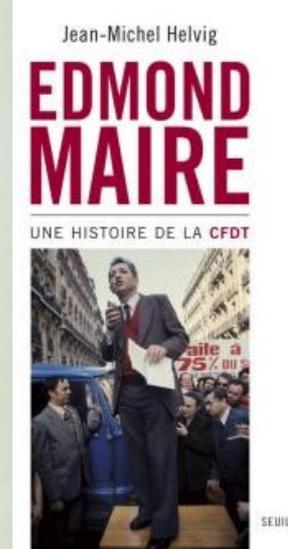
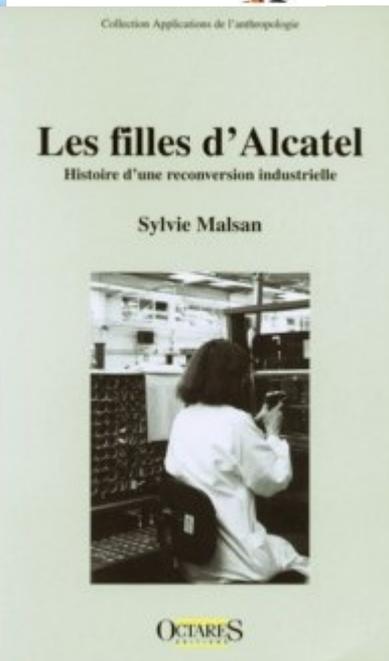
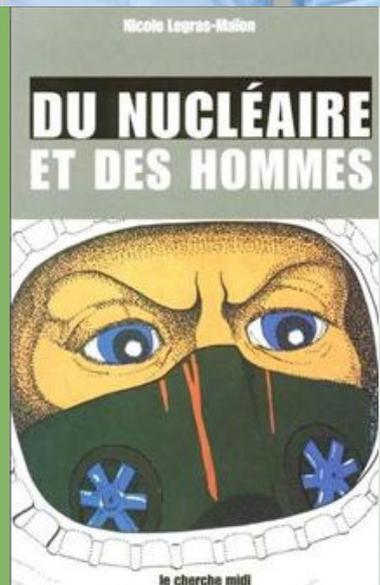
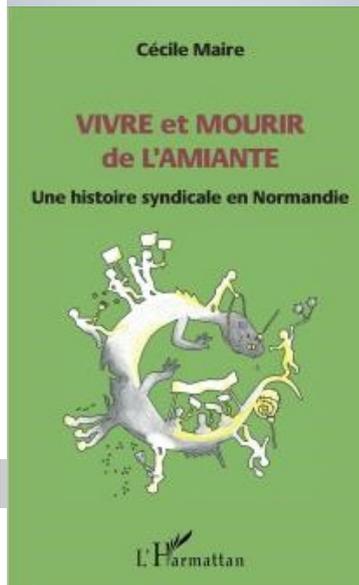
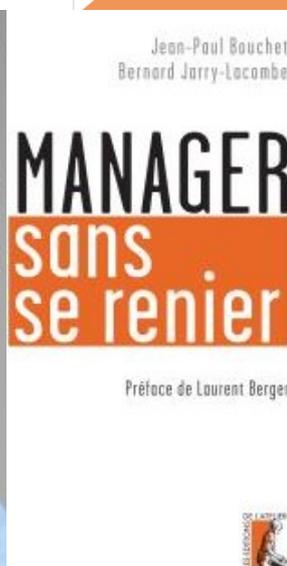
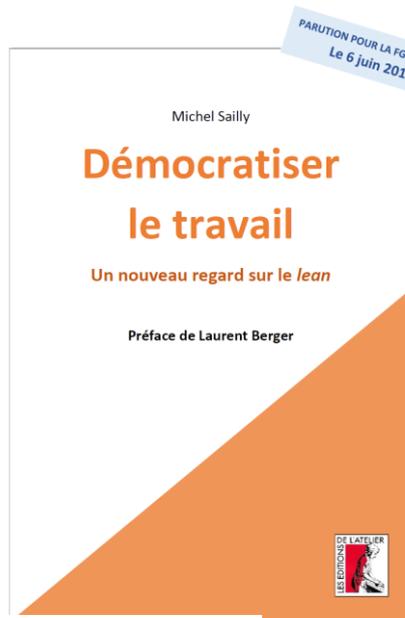
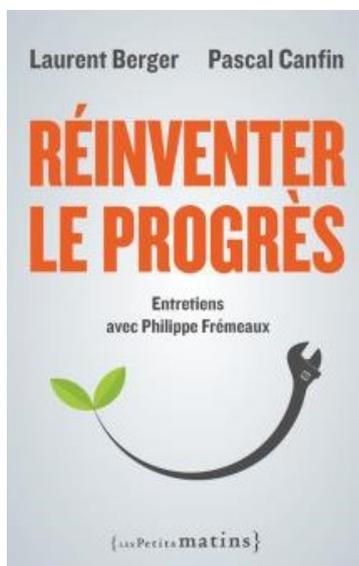
Voir aussi l'article paru dans Syndicalisme Hebdo, le 20 juillet 2017

De la lecture !

Tous ces livres peuvent être prêtés aux militant.e.s par l'UmN, il suffit de demander ou de passer les chercher.

La fédération fait actuellement la promotion du livre de Michel Saily et préconise des ateliers de lecture, par chapitre. L'UmN attend de ses syndicats et militants qu'ils fassent connaître leur intérêt pour un débat / rencontre avec l'auteur. Les syndicats peuvent le commander à la fédération. 5 exemplaires sont disponibles à l'UmN.

Autres ouvrages disponibles :





Formation syndicale

- **Sessions proches** dont les inscriptions sont clôturées
 - Proposer l'adhésion, 29 août à Alençon,
 - Agir dans les IRP, 6-7 septembre à Villers,
 - Agir sur le CHSCT Niveau 1 (2ème partie), 12-13 septembre à Villers

- **Sessions en cours d'inscription (PENSEZ-Y !)**
 - Proposer l'adhésion, 25 septembre à Rouen,
 - Agir dans le CE, 11-12 et 13 octobre à Villers
 - 1^{ère} formation de la métallurgie, 17-18 octobre à Villers

- **Sessions à anticiper !**
 - Protection sociale, 25 et 26 octobre à Villers,
 - Agir sur le CHSCT Niveau 2, 7-8 et 9 novembre et 12-13 décembre,
 - Agir dans les IRP, 13-14 Novembre à Lisieux,
 - 1^{ère} formation de la métallurgie, 21-22 novembre à Lisieux,

A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
5 SEPTEMBRE 2017		Villers	
3 OCTOBRE 2017			Rassemblement confédéral des adhérent.e.s, Paris
10 OCTOBRE 2017	Lisieux		
22 NOVEMBRE 2017		Caen	
14 DECEMBRE 2017	Caen		
FIN 2017 OU 2018			Journée industrie du futur, date et lieu à définir
FIN 2017 OU DEBUT 2018			Formation / échange sur la négociation des protocoles pré-électorales (nouvelles implantations) date et lieu à définir
2018			Journée EMR date et lieu à définir

En rouge, les changements. En vert, les rassemblements s'adressant à un public spécifique. En bleu, les rassemblements s'adressant à un large public militant.

L'Outil du Mét@llo : vers une convention collective nationale dans la métallurgie



Le projet CFDT pour les salariés

La branche de la Métallurgie renégocie sa convention collective, ou plus exactement son « dispositif conventionnel », comprenant ses 78 conventions collectives.

En juin 2016, les cinq organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO) et l'UIMM ont convenu par accord d'une méthode et des thèmes à négocier.

UNE NÉGOCIATION SUR 11 THÈMES

- 1** Architecture du dispositif et gouvernance de la négociation collective.
- 2** Classifications.
- 3** Organisation du travail/temps de travail et déplacements.
- 4** Santé au travail/Conditions de travail/Qualité de vie au travail.
- 5** Relation individuelle de travail (période d'essai, préavis, indemnités de rupture...)
- 6** Emploi/formation professionnelle.
- 7** Protection sociale.
- 8** Éléments de rémunération, dont l'épargne salariale.
- 9** Dialogue social en entreprise.
- 10** Champ d'application professionnel de la branche.
- 11** Entrée en vigueur du dispositif conventionnel et droit transitoire.

L'accord de méthode prévoit aussi que les textes ne seront mis à signature qu'après la négociation des 11 thèmes. C'est donc à la fin du processus que la CFDT évaluera si cet ensemble représente globalement un progrès ou non pour les salariés de la Métallurgie. C'est une négociation au long cours. Les thèmes 1 et 2 sont en cours de négociation. Les autres n'ont pas encore été abordés.

LE SYSTÈME ACTUEL

76 conventions collectives territoriales.

1 convention collective nationale des ingénieurs et cadres.

1 convention collective des salariés de la sidérurgie.

Soit 78 conventions collectives.

À cela s'ajoute une trentaine d'accords nationaux sur les classifications, la formation professionnelle, le temps de travail, les déplacements, l'égalité professionnelle...

POURQUOI CETTE NÉGOCIATION ?

Pour améliorer le système de classifications, prendre en compte les métiers d'aujourd'hui et de demain, tenir compte des évolutions du travail et de son organisation.

C'est pourquoi la CFDT, ainsi que d'autres organisations syndicales en demandent l'ouverture depuis longtemps.

LES OBJECTIFS DE LA CFDT

Obtenir une convention collective nationale de haut niveau applicable à l'ensemble des salariés de la Métallurgie.

Améliorer le système de classifications en proposant un système unique pour les cadres et les non-cadres, plus précis et plus transparent que le système actuel.

Obtenir une protection sociale de bon niveau pour tous les salariés de la Métallurgie.

La CFDT revendique aussi la mise en place d'un Plan épargne retraite collectif et un Compte épargne temps interentreprises.

L'Outil du Mét@llo : vers une convention collective nationale dans la métallurgie

Faut-il craindre cette négociation ?

NON. Certes, le changement potentiel est colossal (nouvelles classifications, nouvelles grilles de rémunérations minimales, nouvelles règles conventionnelles). Comme toute négociation, elle entraînera des remises en cause et créera des opportunités de progrès pour les salariés. C'est bien animée de ce désir d'amélioration que la CFDT évaluera, si globalement les avancées obtenues sont supérieures aux concessions.

Que se passera-t-il si la négociation échoue ?

Les conventions collectives actuelles continueront à s'appliquer.

La négociation sur les classifications a-t-elle pour but de remettre en cause les évolutions de carrière ?

NON. Comme dans le système actuel de classification, la négociation conserve la logique d'attribution d'un coefficient en fonction de l'emploi tenu. De plus, la CFDT revendique que l'ensemble des compétences mises en œuvre, même de façon ponctuelle, soient reconnues et valorisées. Elle demande que chaque emploi fasse l'objet d'une fiche descriptive, mise à jour de façon régulière, sur laquelle tout salarié pourra s'appuyer. Elle réclame que les compétences mises en œuvre soient valorisées tout au long de la carrière des salariés et permettent une progression régulière.

Que va devenir la prime d'ancienneté ?

Ce sujet n'a pas encore été abordé dans la négociation. Il le sera dans le 8^e thème (éléments de rémunération).

La CFDT ne demande pas de réforme de la prime d'ancienneté. Le patronat en souhaite une.

La CFDT a conscience du poids de cette prime pour de nombreux salariés, elle ne pourrait entrer dans une telle discussion que s'il y avait une contrepartie conséquente pour les salariés.

Les accords de l'entreprise seront-ils remis en cause ?

NON. Par exemple, si les nouveaux accords de branche prévoient une protection sociale ou un Plan épargne retraites complémentaire interentreprises, les accords d'entreprise ou de groupe ayant un niveau supérieur à celui de la branche continueront à s'appliquer.

De nombreux salariés de la Métallurgie ne sont pas couverts par des accords d'entreprise et c'est aussi pour eux que la CFDT revendique une convention collective de branche avec un socle commun de haut niveau.